

DES BÂCHES ANTI-PLUIE EN DÉMONSTRATION

Dispositif > Mardi 5 juillet, une quinzaine d'arboriculteurs du réseau Dephy de Charente-Maritime sont allés à la rencontre de deux producteurs de pommes du Limousin pour découvrir un dispositif relativement récent dans les vergers : des bâches anti-pluie.

Les bâches anti-pluie sont-elles une option valable pour lutter contre la tavelure du pommier ? Mardi 5 juillet, une quinzaine d'arboriculteurs Dephy, un réseau d'expérimentations de pratiques culturales économes en pesticides, en Charente-Maritime, ont reçu quelques éléments de réponse de la part de confrères installés en Haute-Vienne. Emmenés par Julia Crombez, conseillère arboriculture pour les chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime et animatrice du réseau Dephy, ils ont rencontré deux exploitants pionniers en la matière. Ces derniers, installés aux alentours de Saint-Yrieix-la-Perche, dans le sud de la Haute-Vienne, et membres de la coopérative Limdor, exercent en bio. Ils utilisent les bâches anti-pluie depuis plusieurs années dans leurs vergers plantés de pommiers du Limousin, de variété golden.

Baisser les passages de cuivre et de soufre

Ce dispositif permet de garder le feuillage des arbres au sec pendant la période



Les arboriculteurs du groupe Dephy sous les filets paragrêle, juste après le repliage des bâches anti-pluie

de production et de réduire significativement le nombre de traitements contre la tavelure. En bio, ces traitements consistent essentiellement à l'application de cuivre et de soufre. Ainsi, alors qu'une moyenne de 21 passages annuels est nécessaire pour lutter contre la tavelure, ce nombre descend à 13 avec les bâches anti-pluie.

La diminution de l'épandage de cuivre dans les vergers va dans le sens des recommandations visant à freiner son

accumulation dans les sols. D'autre part, traiter moins permet aussi de préserver l'épiderme des pommes du Limousin, qui s'avère très sensible aux deux fongicides. Le fruit réagit en formant des rugosités (un phénomène appelé « russetting »), qui rendent le fruit inesthétique aux yeux des consommateurs. Au fil du temps, les arboriculteurs du Limousin ont mis en place un protocole permettant d'optimiser l'utilisation des bâches, qui existent depuis



Le dispositif reste assez coûteux, en temps et en argent. Il faut compter 10 000 euros à l'hectare et une centaine d'heures.

une dizaine d'années environ et ont fait auparavant l'objet de nombreux tests menés par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

Plusieurs freins à l'utilisation

Reste que le coût de ce type de dispositif est relativement élevé : environ 10 000 euros à l'hectare. Le prix est donc un frein à un déploiement à large échelle. Le temps d'installation est quant à lui évalué à

une centaine d'heures à l'hectare. Le repliage intervient en fonction du cycle des arbres. Un autre frein a aussi été identifié : le vent, qui a tendance à abîmer les bâches et génère du bruit qui peut s'avérer gênant pour les personnes travaillant sur site. Enfin, si les bâches anti-pluie montrent un effet bénéfique sur le gel, elles semblent favoriser la prolifération de certains bioagresseurs, comme les pucerons lanigères.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

LE PASSAGE À LA CERTIFICATION HVE 3, UNE ÉVIDENCE POUR LES MEMBRES DU GROUPE DEPHY POMMES 86/79

HVE 3 > Les pomiculteurs du groupe Dephy pommes 86/79 ont renouvelé pour 2022-2026 leurs engagements dans la réduction des produits phytosanitaires. Un des objectifs à court terme est l'obtention de la certification HVE 3 pour ceux qui ne l'ont pas encore obtenu.

Depuis 2017, les arboriculteurs du groupe Dephy pommes 86/79 se sont engagés volontairement dans le réseau. Dephy a pour finalité de déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en étant performants d'un point de vue économique, environnemental et social. Accompagnés

dans leur démarche par une ingénieure réseau de Fredon Nouvelle-Aquitaine, Virginie Roulon, ils œuvrent à la mise en place de techniques alternatives tout en s'adaptant à la demande du marché. L'obtention de la certification HVE en est un exemple.

Pour Simon Beneteau, des jardins de la Frolle, à Bonnes (86), la HVE 3 est « un enga-

gement volontaire pour faire reconnaître ses bonnes pratiques auprès des consommateurs. Elle apporte une confiance rassurante entre eux et les jardins de la Frolle lors de la vente de nos produits ».

Engagé depuis les années 2000 dans les vergers écoresponsables, Jacques Pérochon, arboriculteur à Clessé, trouve

nécessaire d'évoluer vers la HVE 3. « La mention valorisante apposée sur le produit permet de se démarquer éventuellement des concurrents et de pouvoir valoriser nos produits en France et à l'export, atteste-t-il. C'est une réponse adaptée à la demande des citoyens et du consommateur ».

En parallèle, le groupe Dephy

travaille sur plusieurs thématiques dont principalement la tavelure, les pucerons, le chancre, la fertilisation, le désherbage mécanique ou encore la pulvérisation et la conduite des arbres. Pour ce faire, des journées et voyages techniques sont réalisés régulièrement pour favoriser les échanges entre producteurs.

FREDON NOUVELLE-AQUITAINE